

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 Mai 2018**

Présents : M. Clerbois Jean-Paul
M. Bucquet Gilles
M. Freudenreich Pascal
M. Bergault Jean-Paul

M. Brème Éric
M. Forjan Louis
M. Fabianski Jean-Marc
Mme Samake Jmaïaa

Mme Laly Georgette
Mme Loppin Danielle

Pouvoirs :

Mme Léandre Frédérique à M. Gilles Bucquet
Mme Huot Isabelle à M. Jean-Paul Bergault
Mme Carine Gatteau à Mme Samake Jmaira
Mme Tanguy Maryse à M. Brème Éric

Absent excusé:

M. Bouché Jean-Yves

Absents :

M. Hiernard Pascal
Mme Christelle Maréchal
Mme Katty Belin

M. Somveille Gyril
M. Gomez Louis
M. Lassere Jean-François

A été nommé secrétaire : M. Pascal FREUDENREICH

Ordre du jour :

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Modification du tableau des emplois
- Questions diverses

Modification du tableau des emplois Contrat à durée déterminée Mme Gualandris Christine

Monsieur le Maire présente la candidature de Madame Gualandris Christine pour un emploi d'agent technique à compter du 14 Mai 2018 jusqu'au 13 Mai 2019, à hauteur de 22 heures par semaine.

A la demande de la collectivité Mme Gualandris Christine pourra effectuer des heures complémentaires et supplémentaires.

Madame Gualandris Christine percevra une rémunération brute mensuelle calculée sur la base du SMIC en vigueur. La rémunération est réévaluée à chaque augmentation du SMIC horaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 14 mai 2018.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Modification du tableau des emplois Contrat à durée déterminée M. Burlet Ghislain

Monsieur le Maire présente la candidature de M. Ghislain Burlet pour un emploi d'agent technique à compter du 14 Mai 2018 jusqu'au 13 Août 2018, à hauteur de 35 heures par semaine.

A la demande de la collectivité M. Burlet Ghislain pourra effectuer des heures supplémentaires.

M. Guislain Burlet percevra une rémunération brute mensuelle calculée sur la base du SMIC en vigueur. La rémunération est réévaluée à chaque augmentation du SMIC horaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 14 mai 2018.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le secrétaire de séance,
M. Pascal FREUDENREICH

